



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/449

Remise gracieuse des frais de fourrière en faveur de l'association Entraide Amis des Chats et Pigeons des villes (EACPV)

Direction de l'Ecologie Urbaine

**Rapporteur** : M. HUSSON Nicolas

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/449 - REMISE GRACIEUSE DES FRAIS DE FOURRIERE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION ENTRAIDE AMIS DES CHATS ET PIGEONS DES VILLES (EACPV) (DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association EACPV (Entraide amis des chats et pigeons des villes : l'homme et l'animal dans la cité) créée en 1975 à Lyon, a pour mission la stérilisation des chats errants afin de limiter leur prolifération et de sortir les animaux sociables abandonnés afin de les proposer à l'adoption.

Le 16 octobre 2019, un chat, en état de divagation sur le territoire du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, a été placé en fourrière sur le site de Marennes. Le gestionnaire de la fourrière, attributaire du marché public avec délégation de service public de la Ville de Lyon, a procédé à la vérification auprès de l'identification des carnivores domestiques (i-cad) qui a révélé le nom de l'association EACPV comme propriétaire. Les frais de captures et de garde du chat engagés par la commune s'élevant à 130 € ont fait l'objet d'une facturation et d'un titre de recette portant le numéro n° 30557 conformément à la délibération n° 2016/1843, approuvée par le Conseil municipal en date du 18 janvier 2016.

Par courriers en date des 15 février et du 9 octobre 2020, l'association propriétaire de l'animal a sollicité une demande de remise gracieuse des frais de capture et de garde de ce chat placé chez un adoptant. Compte tenu du fait que cette association contribue par son action sociale et de santé publique à la protection animale en ville par l'accès aux soins, il vous est proposé de répondre favorablement à cette demande de remise gracieuse des frais de fourrière pour un montant de 130 euros en faisant procéder auprès du trésorier à l'annulation du titre de recette.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016/1843, en date du 18 janvier 2016 ;

Vu les courriers de l'association EACPV des 15 février et 9 octobre 2020 ;

Vu l'avis des sommes à payer correspondant au titre n° 2019/30557 ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

**DELIBERE**

- 1- La demande d'annulation du titre de recette n° 2019-30557 du 20 décembre 2019 sera sollicitée auprès du trésorier pour un montant de 130 € relative aux frais de fourrière animale.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET